

CONSULTATION n° 2021-SPL-001

CONSULTATION

Mission d'accompagnement au projet Corridor H2 Occitanie

Date et heure limites de réception des offres :
29 janvier 2021 à 23h59

AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE D'OCCITANIE

Bâtiment « La Cité »
55, Avenue Louis Bréguet
CS 84008
31028 TOULOUSE cedex 4

N° SIRET : 839 117 611 00021

SOMMAIRE

1 - Présentation de l'Agence Ad'Occ

2 - Préambule

3 - Périmètre de l'étude

4 - Missions confiées au prestataire

5 - Calendrier - Méthode - Livrables

6 - Pilotage de l'étude

7 - Renseignements administratifs et techniques

8 - Critères de choix du prestataire

9 - Pièces de l'offre

10 - Envoi des offres

11 - Mode de règlement

12 - Confidentialité - Propriété intellectuelle

13 - Résiliation

14 - Litiges

1 - Présentation de l'Agence Ad'Occ

AD'OCC, l'Agence régionale de développement économique : accompagner les entreprises pour créer de l'emploi

AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée à chaque étape de leur vie : création, implantation, innovation, croissance, financement, export, transmission-reprise, tout en renforçant l'attractivité du territoire régional et l'attraction de talents.

L'agence est le bras armé de la Région en termes de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi. A ce titre, l'agence déploie les dispositifs de financement définis par la Région pour ancrer durablement l'emploi sur le territoire.

Avec AD'OCC, les entreprises régionales bénéficient d'un interlocuteur de proximité réactif, expert et efficace pour répondre à tous leurs besoins. L'offre d'accompagnement est complète : chaque porteur de projet doit pouvoir trouver une réponse et un accompagnement qui répondent à ses enjeux et objectifs de développement. L'action de l'agence est guidée par trois principes : agilité, simplicité et performance.

Avec plus de 180 collaborateurs (ingénieurs, chargés d'affaires spécialisés dans le management de l'innovation, l'ingénierie financière, l'aide à l'export, le marketing et la prospection) aux côtés des entrepreneurs, l'agence AD'OCC est principalement financée par la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée. Elle met son expertise stratégique à disposition des projets d'innovation, de croissance ou d'export des entreprises : financement, normes et réglementation, propriété intellectuelle et intelligence économique.

2 - Préambule

Le présent cahier des charges concerne une mission d'accompagnement de l'Agence AD'OCC dans la mise en œuvre du projet Corridor H2.

3 - Périmètre de l'étude

Contexte :

Engagée dans le développement des énergies d'avenir et non émettrices de gaz à effet de serre, la Région Occitanie a adopté en 2019 un Plan Hydrogène vert doté de 150 M€ et destiné à accélérer le déploiement à grande échelle des solutions hydrogène sur le territoire.

La Région Occitanie, avec ses Agences AD'OCC (Agence de Développement Économique) et AREC (Agence Régionale Energie Climat), a monté le projet Corridor H2 qui prévoit d'une part le développement de stations de distribution d'hydrogène sur un axe Nord / Sud allant de la Méditerranée à la Mer du Nord, ainsi que les axes autoroutiers secondaires d'Occitanie (A61 et A20 notamment), et d'autre part le développement d'une flotte de véhicules lourds pour le transport de marchandises et de passagers (camions et autocars).

Ce projet européen ambitieux se déploiera progressivement par clusters régionaux successifs, le premier étant le cluster occitan.

Le projet Corridor H2 Occitanie cible :

- La logistique du froid (groupes frigorifiques), avec des solutions entièrement électriques et alimentées grâce à de l'hydrogène, soit intégrées dans de nouvelles remorques soit dans des remorques existantes ;
- Les véhicules lourds, en particulier les camions porteurs (16/27t) notamment pour la distribution et collecte locale, et les camions tracteurs (44t) pour le transport long courrier, national et européen ;
- Les autocars Lio déployés par la SPL « d'Un point à l'Autre » dans le Tarn (Gaillac).

Dans le cadre de ce projet, l'objectif est, d'ici 2023, le déploiement en Occitanie de :

- 20 unités réfrigérées dites « retrofit » (moteur d'origine du véhicule changé au profit d'une pile à combustible hydrogène) 40 remorques frigorifiques, 40 camions à propulsion H2, 15 autocars Lio en retrofit ;
- 8 stations hydrogène, soit 225t H2 distribuées/an, et 2,6 millions de litres de diesel évités par an ;
- 2 unités de production d'hydrogène vert implantées.

La BEI (Banque Européenne d'Investissement) soutient ce projet en accordant à la Région Occitanie un prêt de 40 millions d'euros.

Le projet a été déposé en novembre 2020 à l'Appel à Projet européen CEF-MIE-Blending call. La réponse à cet AAP est attendue pour la fin du premier trimestre 2021.

Le travail de structuration du projet mené en 2020 a permis de mobiliser largement les parties prenantes de ce projet, au niveau régional, national mais également européen : producteurs/distributeurs d'Hydrogène, fournisseurs de technologies (camions, bus, remorques frigorifiques...), usagers finaux (transporteurs notamment), régions et clusters.

La réussite du projet tiendra :

- au recrutement des acteurs investisseurs en production/distribution d'H2 sur les 8 zones ciblées, répondant à l'ensemble des critères définis dans le dossier déposé à la BEI et au CEF,
- à l'engagement des transporteurs, futurs usagers de ces stations, pour déployer des camions et remorques frigorifiques hydrogène.

La mise en œuvre du projet Corridor H2 sera coordonnée par la Région Occitanie, en équipe avec ses agences AD'OCC et AREC.

4 - Missions confiées au prestataire

L'agence Ad'Occ confiera au prestataire **la mission d'accompagnement** à la mise en œuvre de ce projet, suivant 3 volets :

- **1) Appui aux AMI/AAP** : La mission consistera à assister l'équipe projet Corridor H2 dans la rédaction des AMI/AAP, visant à recruter les acteurs investisseurs et les transporteurs, selon des conditions répondant aux critères définis dans le dossier déposé à la BEI et au CEF ;
- **2) Recrutement des utilisateurs** : La mission consistera à recruter les utilisateurs, en ciblant préférentiellement tous les transporteurs de la Région opérant autour des zones ciblées en infrastructures, afin de sécuriser les perspectives de consommation d'hydrogène estimées dans le dossier, et ce en cohérence avec les engagements des fournisseurs de solutions hydrogène en terme de quantité et de calendrier ;
Cela implique la définition et la mise en œuvre d'une démarche d'accompagnement auprès des transporteurs, afin d'une part de les acculturer et d'autre part de confirmer et sécuriser leur engagement dans l'investissement et l'utilisation de camions et remorques hydrogène, de manière à atteindre les objectifs de déploiement de véhicules H2 présentés dans le dossier déposé ;
- **3) Stratégie de communication** : La mission consistera à rédiger des supports de communication et de valorisation du projet (rédaction de contenus pour le site web, de newsletters, de fiches de retours d'expérience, de notes de synthèse...) et à alimenter la stratégie communication (appui à l'identification des événements d'intérêt pour une présentation du projet, préparation de contenus pour les interventions lors de ces événements).

5 - Calendrier - Méthode - Livrables

Calendrier : La prestation s'échelonne sur 12 mois, selon le calendrier indicatif suivant :

- Volet 1 : janvier à avril 2021
- Volet 2 : mars à décembre 2021
- Volet 3 : mars à décembre 2021

Livrables :

- Volet 1 :
 - Recommandations sur la complétude des AMI/AAP
- Volet 2 :
 - Démarche formalisée d'accompagnement des transporteurs en vue de leur engagement dans le projet
 - Outils d'accompagnement des utilisateurs (pour expliquer, convaincre et recruter)
 - Annuaire des acteurs/utilisateurs rencontrés
 - Nombre de candidats répondant à l'AMI transporteurs

- Volet 3 :
 - Contenus de communication (contenus pour le site web, newsletters, fiches de retours d'expérience, notes de synthèse...), selon la stratégie communication définie par le comité de pilotage
 - Planning d'évènements phare (congrès, conférences...) d'intérêt pour présenter et valoriser le projet Corridor H2
 - Diaporama support d'intervention pour les conférences/congrès sélectionnés dans le cadre de la stratégie communication définie par le comité de pilotage

6 - Pilotage de l'étude

Comité de pilotage de l'étude

L'étude sera suivie par un comité de pilotage composé de représentants d'AD'OCC de la Région et de l'AREC.

7 - Renseignements administratifs et techniques

Des renseignements complémentaires pourront être obtenus auprès de :

- Informations Techniques : Christelle Guillon christelle.guillon@agence-adocc.com-----
- Informations administratives : Marc Bigot marc.bigot@agence-adocc.com

8 - Critères de choix du prestataire

Le marché sera attribué au candidat présentant l'offre économique la plus avantageuse en fonction des critères suivants :

Qualité technique et méthodologique de l'offre globale (Noté sur 60)

- Connaissance de la filière et des enjeux (Noté sur 30)
- Qualité de la méthodologie proposée (Noté sur 15)
- Composition de l'équipe et implication dans les réseaux (Noté sur 15)

Prix des prestations (Noté sur 40)

Les prix seront fermes, non actualisables et établis aux conditions économiques du mois de Janvier 2021. Les prix devront intégrer les temps de rencontres et les frais de missions et de déplacements, ils devront être garantis jusqu'au jour de livraison.

Après l'étude des dossiers, l'Agence pourra, si elle le souhaite solliciter une rencontre pour évaluer plus précisément chaque offre.

9 - Pièces de l'offre

Les pièces devant être remises sont les suivantes :

- Présentation succincte de l'entreprise et de ses références dans le domaine faisant l'objet de l'étude et de ses sous-traitants / co-traitants
- Kbis
- Le curriculum vitae du ou des intervenants dédiés à l'exécution du contrat détaillant les titres et expériences des personnes affectées à la mission.
- Une note détaillant l'organisation, méthodes et moyens proposés par le candidat pour réaliser les différentes missions composant la consultation
- Une offre de prix intégrant les temps de rencontres en cours de mission ainsi que tous les frais annexes (déplacements, hébergement ...)

10 - Envoi des offres

Les offres sont à transmettre au format numérique au plus tard pour la date et heure figurant en première page.

Offre à adresser à : christelle.guillon@agence-adocc.com et marc.bigot@agence-adocc.com

11 - Mode de règlement

Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement et sous réserve de la remise et l'acceptation des livrables.

12 - Confidentialité et propriété intellectuelle

Confidentialité

Le titulaire qui, à l'occasion de l'exécution du marché, a reçu de l'Agence AD'OCC à titre confidentiel, des renseignements, documents ou d'éléments de toute nature, est tenu de maintenir la confidentialité attachée à cette communication.

Il ne doit divulguer aucune information qui résulte de l'exécution du marché ou pourrait parvenir à sa connaissance à l'occasion de celui-ci.

Il doit sans délai avertir L'Agence AD'OCC de toute violation à l'obligation de confidentialité ci-dessus.

Le titulaire doit informer ses sous-traitants des obligations de confidentialité et des mesures de sécurité qui s'imposent à lui pour l'exécution du marché. Il doit s'assurer du respect de ces obligations par ses sous-traitants.

Propriété intellectuelle

Le titulaire garantit être détenteur de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux créations qu'il serait amené à utiliser dans le cadre de la réalisation de la prestation ou avoir régularisé contractuellement l'utilisation et l'exploitation de droits de propriété intellectuelle dont il ne serait pas titulaire.

Le titulaire s'engage à céder à titre exclusif à L'Agence AD'OCC l'intégralité des droits patrimoniaux des œuvres réalisées à la demande de L'Agence AD'OCC et notamment les droits de reproduction, de représentation, d'adaptation pour tout support ou tout média (y compris Internet).

Le titulaire garantira à L'Agence AD'OCC la jouissance paisible des droits cédés notamment dans l'hypothèse où la création serait totalement ou partiellement le fait d'un ou de plusieurs de ses salariés.

La cession des droits de propriété intellectuelle est réalisée à titre exclusif au profit de L'Agence AD'OCC, laquelle n'aura néanmoins aucune obligation d'exploiter lesdits droits.

L'Agence AD'OCC aura l'entière liberté de protéger chacune des créations à son nom par un titre de propriété industrielle.

Le titulaire garantit L'Agence AD'OCC contre toutes les revendications des tiers relatives à l'exercice de leurs droits de propriété intellectuelle, de leurs droits voisins, de leurs droits de la personnalité, à l'occasion de l'exécution des prestations et de l'utilisation de leurs résultats, notamment pour l'exercice du droit.

13 - Résiliation

Le contrat pourra être résilié aux torts du titulaire en cas d'inexactitude ou de documents prouvant son irrégularité vis à vis des obligations sociales et fiscales et de l'absence de fourniture de ces documents après demande expresse de l'Agence AD'OCC.

14 - Litiges

En cas de controverse ou réclamation entre les parties au sujet de la présente étude, les parties tenteront dans un délai de 30 jours calendaires à partir de la naissance du litige, de régler ledit litige à l'amiable, le cas échéant en faisant préalablement appel à la médiation. En cas de litige persistant, une procédure sera engagée auprès du tribunal compétent de Toulouse.